



MOTION CONTRE LA BAISSÉ DU FONDS DE CONCOURS « ART VIVANT » DE LA VILLE DE TRAPPES-EN-YVELINES

La ville de Trappes-en-Yvelines s'implique activement dans une politique culturelle ambitieuse dont le budget de fonctionnement et du personnel avoisine 5% du budget global. Les enjeux pour la Ville sont l'inclusion sociale, l'éducation citoyenne, l'émancipation des citoyens, l'identité et le rayonnement de la Ville. Les enjeux communs avec l'Agglomération sont le rayonnement et l'identité d'un territoire, l'accessibilité au service public de la culture et la cohésion sociale.

La Ville de Trappes-en-Yvelines a pris connaissance, lors d'un conseil des maires de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines le 8 septembre 2016, que la somme qui lui serait attribuée au titre du Fonds de Concours « Art Vivant » serait de 78 161 euros pour l'année 2016.

Pour rappel les fonds de concours sont réglementairement fléchés sur le fonctionnement des établissements culturels soutenus, soient la Merise et le Grenier à Sel – cinéma d'art et d'essais.

En 2014, cette dotation pour la Ville était de 508 251 euros.

En 2015, elle était de 339 007 euros.

En l'espace de trois ans, Trappes-en-Yvelines perd ainsi 430 000 Euros au titre des dotations culturelles de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que l'enveloppe globale des fonds de concours « art vivant » est passée de 1,2 million d'euros en 2014 (pour une agglomération à 7 communes) à 750 000 euros en 2016 (pour une agglomération à 12 communes). La solution proposée par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines consiste donc à créer de nouvelles recettes pour les 5 communes entrantes au détriment de l'aide portée aux communes les moins favorisées de l'agglomération comme Trappes-en-Yvelines ou bien encore la Verrière !

La non prise en compte de l'histoire constitue également une rupture d'accès au service public pour les Trappistes. Le concours de l'Agglomération à la saison de spectacle de la Merise était lié non seulement à la capacité financière de la Ville, mais aussi à l'envergure du lieu et à son rayonnement pour tous les habitants de l'agglomération.

Une salle de plus de 1000 places ne peut pas être maintenue à son niveau d'offre culturelle avec une telle coupe. C'est toute la saison professionnelle et l'action pédagogique qui est mise à mal.

Le montant annoncé des coupes recouvre la totalité de cette programmation pour les enfants de la Ville, les scolaires, mais aussi pour les habitants du territoire. Cette rupture met en péril le service, et les emplois liés à la saison 2016/2017

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Trappes-en-Yvelines :

- **Demande au Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de proposer que le fonds concours « art vivant » 2016 de la Ville de Trappes-en-Yvelines soit du même montant que celui de 2015 soit 339 000 euros**

Plus proche de vous au quotidien !